

2015

PROGRAMME DE FORMATION

POUR LES ASSOCIATIONS EN POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE

SOMMAIRE

POUR DÉVELOPPER SON ASSOCIATION : STRATÉGIE ET MÉTHODOLOGIE

- p. 4 • **STAGE 1**
Élaborer un projet et préparer son évaluation
- p. 6 • **STAGE 2**
Maîtriser les opportunités de financement
de son association

POUR COMMUNIQUER SUR SON PROJET : CONVICTION ET INNOVATION

- p. 8 • **STAGE 3**
La communication des associations
- p. 10 • **STAGE 4**
Créer ses outils de communication numérique

POUR INTÉGRER LES ENJEUX PRIORITAIRES DU TERRITOIRE : CONNAISSANCE ET RESSOURCES PARTENARIALES

- p. 12 • **STAGE 5**
Les associations, actrices à part entière des nouveaux
contrats de ville
- p. 14 • **STAGE 6**
Atteindre l'égalité femmes-hommes :
le rôle des associations
- p. 16 • **STAGE 7**
Prévenir les discriminations : le rôle incontournable
des associations

p. 18 Calendrier

p. 19 Modalités d'inscription et informations pratiques

p. 20 Lieux des stages de formation

p. 21 Fiche d'inscription

p. 23 Présentation du CRPVE



QUARTIERS PRIORITAIRES : LES ASSOCIATIONS À L'HORIZON 2016

ÉDITO

S'il était besoin de le rappeler, la vie associative dans les quartiers issus de la géographie prioritaire n'a rien d'un long fleuve tranquille. Devant naviguer entre ce que nous pourrions appeler les trois points cardinaux du développement associatif - les besoins et comportements des bénéficiaires, la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville, et les contraintes et opportunités budgétaires -, les associations ont tout intérêt, pour ne pas perdre le nord, à s'assurer de solides fondations, tout en ne perdant pas de vue cette valeur ajoutée et singulière qu'est l'innovation sociale.

Pour maintenir ce cap, les associations ne devront-elles pas construire et s'emparer de nouvelles stratégies de développement ? Le CRPVE apporte aujourd'hui quelques éléments de réponse en proposant, avec le soutien de la Direction départementale de la cohésion sociale de l'Essonne, un programme de formation au plus près des problématiques auxquelles sont confrontées les structures associatives.

Ainsi, deux stages sont consacrés au développement associatif : élaborer un projet en cohérence avec les enjeux prioritaires d'un territoire et de sa population, savoir où, comment, et avec qui s'associer pour repérer les financements pertinents pour conduire son projet. Deux autres stages permettront aux participants de travailler à la visibilité et à la lisibilité de l'activité de leur structure associative : communiquer, à l'écrit et à l'oral, mais aussi grâce aux nouvelles technologies du numérique. Et enfin, entre réforme de la géographie prioritaire et axes privilégiés d'intervention, trois stages seront consacrés à l'actualité de la politique de la ville, chapitre incontournable de l'histoire des associations œuvrant dans les quartiers.

A ce titre, et avec toute l'humilité qui caractérise son activité au service des acteurs du territoire, le CRPVE estime que l'actualisation régulière des connaissances et des savoir-faire constitue, pour les associations en politique de la ville, le quatrième point cardinal de leur longévité, dans le temps et dans l'espace raisonné qu'elles occupent aujourd'hui.

Que vous soyez cadre salarié (directeur-trice, coordinateur-trice, chargé-e de mission, etc.) ou cadre bénévole (président-e, trésorier-ère, etc.) en charge du développement d'une structure associative, le conseil d'administration du CRPVE et toute son équipe seront honorés de vous accueillir à l'occasion des sept stages de formation proposés, pour travailler collectivement à la consolidation du tissu associatif des quartiers en politique de la ville de l'Essonne.

*L'équipe du Centre de Ressources
Politique de la Ville en Essonne*

ÉLABORER UN PROJET ET PRÉPARER SON ÉVALUATION

Pour développer ses activités, une association doit savoir comment mettre en œuvre ses idées et évaluer les projets qu'elle développe dans l'objectif d'assurer leur pérennité. Si le nombre de bénévoles augmente constamment (leur nombre a presque doublé entre 1990 et 2015), la concurrence entre associations reste vive, et avoir de bonnes intentions ne suffit pas à faire un « bon projet ».

Clarifier la finalité du projet en identifiant les problématiques sociales d'un territoire, analyser le contexte local et partenarial, évaluer la faisabilité d'un projet, sont autant d'exigences qui garantiront, *in fine*, la performance de l'activité associative et la production d'effets sociaux durables.

■ AXES DE TRAVAIL

Mettre en œuvre son projet

- Développer un projet : de la théorie à la pratique
- Positionner son projet par rapport aux orientations stratégiques définies par les collectivités territoriales ou par l'État
- Procéder par étapes pour mettre en œuvre son projet
- Constituer une équipe, établir une feuille de route, anticiper les difficultés

Évaluer son projet : objectiver et pérenniser

- Définir les objectifs de l'évaluation
- Maîtriser la méthodologie d'évaluation d'un projet :
 - Qui doit évaluer ?
 - Comment évaluer ?
- Prendre en compte des indicateurs d'évaluation quantitative et qualitative
- Planifier l'évaluation du projet



OBJECTIFS

- Identifier et réunir les conditions de réalisation optimale d'un projet
- Élaborer un projet grâce à une méthodologie performante
- Planifier un projet en fonction des moyens et de l'organisation de l'association
- Préparer l'évaluation d'un projet grâce à des méthodes et des critères adéquats

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échange d'expériences entre les participants
- Travaux à partir de cas pratiques proposés par les participants
- Témoignage d'un expert essonnien

INTERVENANTE

→ **Bénédicte HALBA**

Docteure en sciences économiques, présidente-fondatrice de l'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat depuis 1997 et directrice d'Iriv conseil depuis 2000.

Iriv conseil est un organisme de formation qui propose des formations aux associations, aux services de l'État et des collectivités territoriales et aux entreprises (www.iriv.net).

Avec le témoignage de **Céline SETTIMELLI**, chargée de mission économie sociale et solidaire, Essonne Active.

Association loi 1901, Essonne Active soutient les structures de l'économie sociale et solidaire en leur proposant des financements et un accompagnement gratuit et sur-mesure pour développer leurs projets. En 2014, les associations agissant dans les quartiers ont représenté 26% des structures accompagnées (via le Dispositif Local d'Accompagnement) et 44,4% des structures financées.

Publics concernés :

Dirigeant-e-s, chargé-e-s de mission, coordinateur-trice-s, salarié-e-s et bénévoles (membres du bureau et du conseil d'administration) des associations en politique de la ville de l'Essonne.

Durée :

2 journées de 9h30 à 17h
(déjeuner non pris en charge par le CRPVE)

Dates :

Jeudi 15 et vendredi 16 octobre 2015

Lieu :

**CRPVE
Maison départementale
de l'habitat
Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- Remplir la fiche d'inscription (page 21)

TARIFS

- Stage 1 : **30€** pour les adhérents au CRPVE ; **60€** pour les non adhérents
- Programme complet : **120€** pour les adhérents au CRPVE ; **240€** pour les non adhérents

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 01 64 97 27 75
- chmission1@crpve91.fr

MAÎTRISER LES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT DE SON ASSOCIATION

Les associations connaissent une période de profondes mutations, dans leur fonctionnement et dans leurs modes de financement. Si la pérennité de leur activité est liée aux moyens matériels, les associations doivent alors diversifier leurs sources de financement, sélectionner des ressources appropriées à leur profil et maîtriser les procédures de réponses aux appels à projets.

Dans un contexte budgétaire national contraint, la concurrence entre les associations est de plus en plus vive. Cette situation implique la nécessité d'investir un nouveau mode d'action fondé sur *le collectif*. S'unir et mettre en commun ses ressources constituera alors un atout indéniable pour augmenter ses chances d'obtenir des subventions.

■ AXES DE TRAVAIL

Organiser sa recherche de financement : contextes et acteurs

- Identifier les institutions pertinentes en termes de financement de son projet (dresser un panorama : collectivités territoriales, État)
- Choisir ses soutiens publics et/ou privés et identifier les financeurs potentiels (construire un réseau d'acteurs ressources)
- Comprendre le rôle et les attentes des financeurs
- Repérer l'échelon territorial d'intervention le plus approprié à son action : local, départemental, régional, national, européen
- Maîtriser les procédures de réponse aux appels à projets

Organiser sa recherche de financement : des outils et de l'innovation !

- Remplir un dossier de demande de financements
- Gérer son projet pour répondre aux exigences des financeurs sans mettre en péril sa structure
- Assurer le suivi, contrôler et présenter ses résultats : anticiper une justification claire et complète de son action auprès du financeur
- Comprendre et planifier les étapes d'une recherche de financements au niveau national : l'exemple du dossier COSA
- Comprendre et sélectionner les différents types de fonds européens
- Comprendre et planifier les étapes d'une recherche de financements au niveau européen : l'exemple d'un dossier *Former & Eduquer tout au long de la vie*.



OBJECTIFS

- Développer et pérenniser financièrement son association
- Diversifier les sources de financement de son association
- Sélectionner les sources de financement les mieux appropriées à son association/à son projet
- Répondre efficacement à des appels à projets

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et pratiques
- Échanges d'expériences et de points de vue entre les participants
- Travaux à partir de cas pratiques
- Témoignage d'un expert essonnien

INTERVENANTE

→ **Bénédicte HALBA**

Docteure en sciences économiques, présidente-fondatrice de l'Institut de Recherche et d'Information sur le Volontariat depuis 1997 et directrice d'Iriv conseil depuis 2000.

Iriv conseil est un organisme de formation qui propose des formations aux associations, aux services de l'État et des collectivités territoriales et aux entreprises (www.iriv.net).

Avec le témoignage de **Julien DANIEL**, chargé de mission économie sociale et solidaire, Essonne Active.

Association loi 1901, Essonne Active soutient les structures de l'économie sociale et solidaire en leur proposant des financements et un accompagnement gratuit et sur-mesure pour développer leurs projets. En 2014, les associations agissant dans les quartiers ont représenté 26% des structures accompagnées (via le Dispositif Local d'Accompagnement) et 44,4% des structures financées.

Avec la participation d'**Evelyne BOUZZINE**, directrice du CRPVE.

Publics concernés :

Dirigeant-e-s, chargé-e-s de mission, coordinateur-trice-s, salarié-e-s et bénévoles (membres du bureau et du conseil d'administration) des associations en politique de la ville de l'Essonne.

Durée :

2 journées de 9h30 à 17h
(déjeuner non pris en charge par le CRPVE)

Dates :

Mardi 3 et mercredi 4 novembre 2015

Lieu :

**CRPVE
Maison départementale
de l'habitat
Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- Remplir la fiche d'inscription (page 21)

TARIFS

- Stage 2 : **30€** pour les adhérents au CRPVE ; **60€** pour les non adhérents
- Programme complet : **120€** pour les adhérents au CRPVE ; **240€** pour les non adhérents

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 01 64 97 27 75
- chmission1@crpve91.fr

LA COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS

Les intentions et les registres d'expression des associations œuvrant dans les quartiers en politique de la ville sont variés. Pour se faire entendre par leurs multiples interlocuteurs (financeurs, bénéficiaires, partenaires, etc.), les associations ne peuvent se passer d'une *stratégie de communication*, élaborée en fonction du message à délivrer et de la cible.

Ce stage de formation permettra aux acteurs associatifs de travailler à prioriser les informations et les modes de transmission des messages afin de fluidifier les organisations de travail, de s'assurer une meilleure visibilité et une reconnaissance accrue des institutions et des bénéficiaires.

■ AXES DE TRAVAIL

Définir une stratégie de communication

- Faire connaître son association : informer, mobiliser et relayer
- Élaborer collectivement une parole associative
- Faire de chaque membre (salarié, bénévole, bénéficiaire) un ambassadeur de l'association
- Faire l'état des lieux des ressources et outils à disposition des associations

La communication orale

- Communiquer oralement, à l'intérieur et à l'extérieur de l'association
- Prendre la parole dans différents contextes : réunion interne, réunion publique, rendez-vous avec des financeurs ou des partenaires
- Communiquer à l'attention des médias

La communication écrite

- Communiquer par écrit, à l'intérieur et à l'extérieur de l'association
- Maîtriser les processus de production des écrits
- Faire des réseaux sociaux de véritables atouts pour la communication de son association
- Adapter ses écrits en fonction des destinataires



OBJECTIFS

STAGE 3

- Définir une stratégie de communication
- Porter une parole adaptée aux contextes de communication
- Maîtriser les processus de communication écrite

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges d'expériences et de points de vue entre participants
- Mises en situation à partir de cas pratiques

■ INTERVENANTE

- **Caroline SENEZ**
Gérante et consultante associée, ExtraCité (coopérative de conseils spécialisée dans l'accompagnement des associations et des collectivités dans leurs projets de développement).

■ Publics concernés :

Dirigeant-e-s, chargé-e-s de mission, coordinateur-trice-s, salarié-e-s et bénévoles (membres du bureau et du conseil d'administration) des associations en politique de la ville de l'Essonne.

■ Durée :

2 journées de 9h30 à 17h
(déjeuner non pris en charge par le CRPVE)

■ Dates :

Lundi 9 et mardi 10 novembre 2015

■ Lieu :

**CRPVE
Maison départementale de l'habitat
Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- Remplir la fiche d'inscription (page 21)

TARIFS

- Stage 3 : **30€** pour les adhérents au CRPVE ; **60€** pour les non adhérents
- Programme complet : **120€** pour les adhérents au CRPVE ; **240€** pour les non adhérents

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 01 64 97 27 75
- chmission1@crpve91.fr

CRÉER SES OUTILS DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Communiquer sur son association et ses activités est un enjeu pour les structures associatives, et la communication numérique est un levier du développement de l'activité associative. Les structures associatives doivent se faire connaître, valoriser leurs actions, mais aussi diffuser un certain nombre de valeurs propres grâce à une identité visuelle bien définie.

Les outils numériques tels que « GIMP », « INKSCAPE » et les réseaux sociaux (blogs, Facebook, Google +, YouTube) sont aujourd'hui des outils incontournables de la communication des associations.

■ AXES DE TRAVAIL

Traiter une image ou une photo avec le logiciel « GIMP »

- Configurer « GIMP » : préférences du logiciel et formats d'image
- Corriger une photo ou une image : travailler sur l'image, la couleur et les contrastes
- Retoucher une photo ou une image : ajouter et éliminer des éléments
- Publier vers « INKSCAPE », vers le web et sur papier (Word et PDF)

Élaborer des outils de communication avec le logiciel « INKSCAPE »

- Maîtriser les fonctions élémentaires d'« INKSCAPE » : environnement et formats d'images
- Dessiner des formes géométriques et les fusionner : créer une typographie, dessiner un logo
- Transformer un dessin : insertion d'images, de photos, de logos
- Créer une affiche, un flyer
- Publier vers « GIMP », vers le web et sur papier (Word et PDF)



OBJECTIFS

STAGE 4

- Développer ses connaissances en termes de conception graphique
- Maîtriser les fonctionnalités des logiciels « GIMP » et « INKSCAPE »
- Publier un document de communication sur les réseaux sociaux
- Maîtriser les fonctions élémentaires des blogs, de Facebook, Google + et YouTube

Organiser son espace internet

- Qu'est-ce qu'une page performante : repérer les éléments « phares » d'une page d'accueil et identifier les comportements de l'internaute
- Le projet web de son association : définition et méthodologie de développement
- Maîtriser les fonctions élémentaires des blogs, de Facebook, Google + et YouTube

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échange d'expériences entre les participants
- Travaux à partir de cas pratiques

INTERVENANT

- **Eric-Charly JOSEPH**
Animateur, formateur informatique et multimédia, association EM@.

Publics concernés :

Dirigeant-e-s, chargé-e-s de mission, coordinateur-trice-s, salarié-e-s et bénévoles (membres du bureau et du conseil d'administration) des associations en politique de la ville de l'Essonne.

Durée :

2 journées de 9h30 à 17h
(déjeuner non pris en charge par le CRPVE)

Dates :

Mardi 17 et mercredi 18 novembre 2015

Lieu :

**Association EM@
9 bis, rue de l'Orme-Robinet
91200 ATHIS-MONS**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- Remplir la fiche d'inscription (page 21)

TARIFS

- Stage 4 : **30€** pour les adhérents au CRPVE ; **60€** pour les non adhérents
- Programme complet : **120€** pour les adhérents au CRPVE ; **240€** pour les non adhérents

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 01 64 97 27 75
- chmission1@crpve91.fr

LES ASSOCIATIONS, ACTRICES À PART ENTIÈRE DES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE

Au titre des habitants qu'elles accueillent et des territoires qu'elles animent, les associations en politique de la ville ont une large place à prendre dans la mise en œuvre des contrats de ville de nouvelle génération, initialisés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée en février 2014. En raison de leur proximité avec les familles, de leur connaissance fine des enjeux spécifiques des quartiers, de leurs capacités en termes d'innovation sociale, les associations sont les partenaires stratégiques et privilégiés des signataires des contrats de ville, pour décliner et réaliser les axes prioritaires de la réforme dans les territoires.

■ AXES DE TRAVAIL

Nouvelle géographie prioritaire et contrats de ville

- Contextes socio-économiques et typologie des quartiers : un critère unique de revenu et une géographie resserrée
- Les contrats de ville de nouvelle génération : une gouvernance renouvelée et une compétence qui change d'échelle
- Piliers des contrats de ville et orientations stratégiques : cohésion sociale, renouvellement urbain et développement économique

La mobilisation du droit commun

- Quelle ambition pour les quartiers prioritaires et leurs habitants ?
- Conventions d'objectifs et projets associatifs : quand le national s'appuie sur le local

La participation des habitants

- Les conseils citoyens : des missions au service de l'animation démocratique du territoire
- Un rôle spécifique pour les associations ?



OBJECTIFS

STAGE 5

- Appréhender les principes fondamentaux de la réforme de la politique de la ville
- Développer des partenariats à l'échelle de son territoire
- Identifier et mobiliser des acteurs ressources afin de développer son activité au plus près des priorités du territoire

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Echanges d'expériences et de points de vue entre les participants
- Témoignages d'experts essonnien

■ INTERVENANTES

- **Evelyne BOUZZINE**
Directrice du Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.
- **Laura KOSSI**
Coordinatrice du pôle qualification/formation au Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.

■ Publics concernés :

Dirigeant-e-s, chargé-e-s de mission, coordinateur-trice-s, salarié-e-s et bénévoles (membres du bureau et du conseil d'administration) des associations en politique de la ville de l'Essonne.

■ Durée :

1 journée de 9h30 à 17h
(déjeuner non pris en charge par le CRPVE)

■ Date : **Mardi 8 décembre 2015**

■ Lieu : **CRPVE Maison départementale de l'habitat Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut 91000 EVRY**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- Remplir la fiche d'inscription (page 21)

TARIFS

- Stage 5 : **15€** pour les adhérents au CRPVE ; **30€** pour les non adhérents
- Programme complet : **120€** pour les adhérents au CRPVE ; **240€** pour les non adhérents

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 01 64 97 27 75
- chmission1@crpve91.fr

ATTEINDRE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

Si d'aucun-e-s sont tenté-e-s de penser que les combats pour l'égalité femmes-hommes sont derrière nous, les chiffres sont formels : les inégalités entre les femmes et les hommes persistent en France.

L'égalité femmes-hommes est à ce titre une priorité dans la conception et la mise en œuvre des actions portées dans le cadre de la politique de la ville. C'est ainsi que les associations œuvrant pour et dans les quartiers de la géographie prioritaire doivent aujourd'hui mener des projets qui concourent à promouvoir et atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons. Cette ambition implique pour les acteurs associatifs de mieux connaître les concepts relatifs aux problématiques d'inégalités entre les sexes, et d'approprier les méthodes spécifiques d'intégration de cette thématique dans leur activité.

■ AXES DE TRAVAIL

Comprendre pour agir

- Prendre conscience de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes
- Connaître les grandes notions de l'égalité entre les sexes
- Maîtriser le cadre juridique de la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes
- S'affranchir de l'illusion de « la neutralité des actions »

Mettre en œuvre des actions pour l'égalité

- Identifier et réunir les conditions de réussite de projets de promotion de l'égalité entre les sexes
- Identifier et éloigner les freins à la mise en œuvre de tels projets
- Diagnostiquer, mettre en œuvre, évaluer : une affaire de méthodologie
- Mobiliser pour l'égalité : qui et comment ?



OBJECTIFS

STAGE 6

- Connaître le contexte de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes
- Maîtriser les concepts relatifs aux problématiques d'égalité entre les sexes
- Mettre en œuvre des actions favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes
- Identifier et mobiliser les acteurs clés de la promotion de l'égalité entre les sexes

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Conseils méthodologiques
- Mises en situation
- Études de cas pratiques
- Échanges d'expériences entre participants

■ INTERVENANTS

- **Paul DAULNY**
Chargé de mission accompagnement des collectivités locales et des syndicats au Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes.
- **Laura KOSSI**
Coordnatrice du pôle qualification/formation au Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.

■ Publics concernés :

Dirigeant-e-s, chargé-e-s de mission, coordinateur-trice-s, salarié-e-s et bénévoles (membres du bureau et du conseil d'administration) des associations en politique de la ville de l'Essonne.

■ Durée :

1 journée de 9h30 à 17h
(déjeuner non pris en charge par le CRPVE)

■ Date :

Jeudi 10 décembre 2015

■ Lieu :

**CRPVE
Maison départementale
de l'habitat
Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- Remplir la fiche d'inscription (page 21)

TARIFS

- Stage 6 : **15€** pour les adhérents au CRPVE ; **30€** pour les non adhérents
- Programme complet : **120€** pour les adhérents au CRPVE ; **240€** pour les non adhérents

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 01 64 97 27 75
- chmission1@crpve91.fr

PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS : LE RÔLE INCONTOURNABLE DES ASSOCIATIONS

Les discriminations peuvent apparaître comme des phénomènes difficiles à cerner : elles sont souvent confondues avec d'autres manifestations de violences sociale et symbolique comme le racisme, le harcèlement ou encore le chômage et la précarité.

Pour lutter contre les discriminations, il faut alors pouvoir les identifier et les qualifier, avant que de pouvoir déployer des projets de prévention. C'est à ce titre précisément que les associations en politique de la ville sont des actrices incontournables de la mise en œuvre de cette priorité ministérielle, notamment *via* les contrats de ville de nouvelle génération qui font de la prévention des discriminations un axe transversal.

■ AXES DE TRAVAIL

Définir et qualifier les discriminations

- Ce qu'est la discrimination vs ce qu'elle n'est pas : le cadre législatif
- Faire le point sur le champ lexical des phénomènes inégalitaires : ségrégation, préjugés, stéréotypes, stigmatisation, discrimination, etc.
- Discriminations directes, indirectes et systémiques : de quoi parle-t-on ?
- Les critères de discriminations définis par la loi
- Les champs d'expression des discriminations : éducation, emploi, logement, services publics, etc.

Prévenir les discriminations en milieu associatif

- Intégrer la prévention contre les discriminations dans son projet associatif
- Le Défenseur des droits : à la fois interlocuteur et partenaire des associations



OBJECTIFS

STAGE 7

- Maîtriser les concepts relatifs au champ des discriminations
- Connaître les outils juridiques de la lutte contre les discriminations
- Identifier et mobiliser les acteurs de la prévention des discriminations
- Intégrer la prévention des discriminations dans son projet associatif

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Recueil d'expériences
- Échanges entre les participants
- Présentation d'outils pour sensibiliser à la lutte contre les discriminations

■ INTERVENANTE

- **Evelyne BOUZZINE**
Directrice du Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne.

■ Publics concernés :

Dirigeant-e-s, chargé-e-s de mission, coordinateur-trice-s, salarié-e-s et bénévoles (membres du bureau et du conseil d'administration) des associations en politique de la ville de l'Essonne.

■ Durée :

1 journée de 9h30 à 17h
(déjeuner non pris en charge par le CRPVE)

■ Date :

Mercredi 16 décembre 2015

■ Lieu :

**CRPVE
Maison départementale de l'habitat
Bd de l'Ecoute-S'il-Pleut
91000 EVRY**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

- Remplir la fiche d'inscription (page 21)

TARIFS

- Stage 7 : **15€** pour les adhérents au CRPVE ; **30€** pour les non adhérents
- Programme complet : **120€** pour les adhérents au CRPVE ; **240€** pour les non adhérents

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 01 64 97 27 75
- chmission1@crpve91.fr

CALENDRIER

| Stages | Durée | Dates |
|--|--------------------------------|--|
| Stage 1 Élaborer un projet et préparer son évaluation | 2 journées de 9h30 à 17h | Jeudi 15 et vendredi 16 octobre 2015 |
| Stage 2 Maîtriser les opportunités de financement de son association | 2 journées de 9h30 à 17h | Mardi 3 et mercredi 4 novembre 2015 |
| Stage 3 La communication des associations | 2 journées de 9h30 à 17h | Lundi 9 et mardi 10 novembre 2015 |
| Stage 4 Créer ses outils de communication numérique | 2 journées de 9h30 à 17h | Mardi 17 et mercredi 18 novembre 2015 |
| Stage 5 Les associations, actrices à part entière des nouveaux contrats de ville | 1 journée de 9h30 à 17h | Mardi 8 décembre 2015 |
| Stage 6 Atteindre l'égalité femmes- hommes : le rôle des associations | 1 journée de 9h30 à 17h | Jeudi 10 décembre 2015 |
| Stage 7 Prévenir les discriminations : le rôle incontournable des associations | 1 journée de 9h30 à 17h | Mercredi 16 décembre 2015 |

LIEUX DES FORMATIONS

→ **Stages 1, 2, 3, 5, 6 et 7 :**

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Maison départementale de l'habitat
Boulevard de l'Écoute-S'il-Pleut
91000 ÉVRY

→ **Stage 4 :**

Association EM@
9 bis, rue de l'Orme-Robinet
91200 ATHIS-MONS

MODALITÉS D'INSCRIPTION

→ L'inscription préalable est obligatoire.

- Remplir la fiche d'inscription (page 21)

→ La fiche d'inscription est à retourner :

- **par courrier au :**

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Maison départementale de l'habitat
Boulevard de l'Écoute-S'il-Pleut - 91000 Évry

- **ou par fax au : 01 64 97 00 33**

- **ou par mail : formation@crpve91.fr**

→ Pour tout renseignement ou conseil concernant la nature de vos besoins en formation, n'hésitez pas à contacter Laura KOSSI : chmission1@crpve91.fr, 01 64 97 27 75

TARIFS

- Pour les adhérents au CRPVE : **15 €** le stage d'une journée ; **30 €** le stage de deux journées
- Pour les non adhérents : **30 €** le stage d'une journée ; **60 €** le stage de deux journées
- Inscription à l'ensemble du programme (7 stages - 11 journées)
 - **120 €** pour les adhérents au CRPVE
 - **240 €** pour les non adhérents

Possibilité de prise en charge par les OPCA : « Déclaration d'activité du CRPVE enregistrée sous le numéro 11 91 06143 91 auprès du préfet de région d'Île-de-France ».

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Paiement par chèque (à libeller à l'ordre du Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne)
- Paiement par virement (RIB : Crédit Coopératif de Courcouronnes – Banque : 42559 – Guichet : 00024 – Compte : 41020003084 – Clé : 11)
- Paiement par carte bancaire sur site sécurisé : <https://www.apayer.fr/crpve91>



→ Votre inscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement.

→ Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par e-mail.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Chaque stage doit être suivi dans son intégralité de 9h30 à 17h.
- Les repas du midi ne sont pas pris en charge par le CRPVE.
- Tout désistement à un stage de formation doit impérativement être signalé au CRPVE par téléphone au 01 64 97 00 32 ou par mail : formation@crpve91.fr

LIEUX DES FORMATIONS

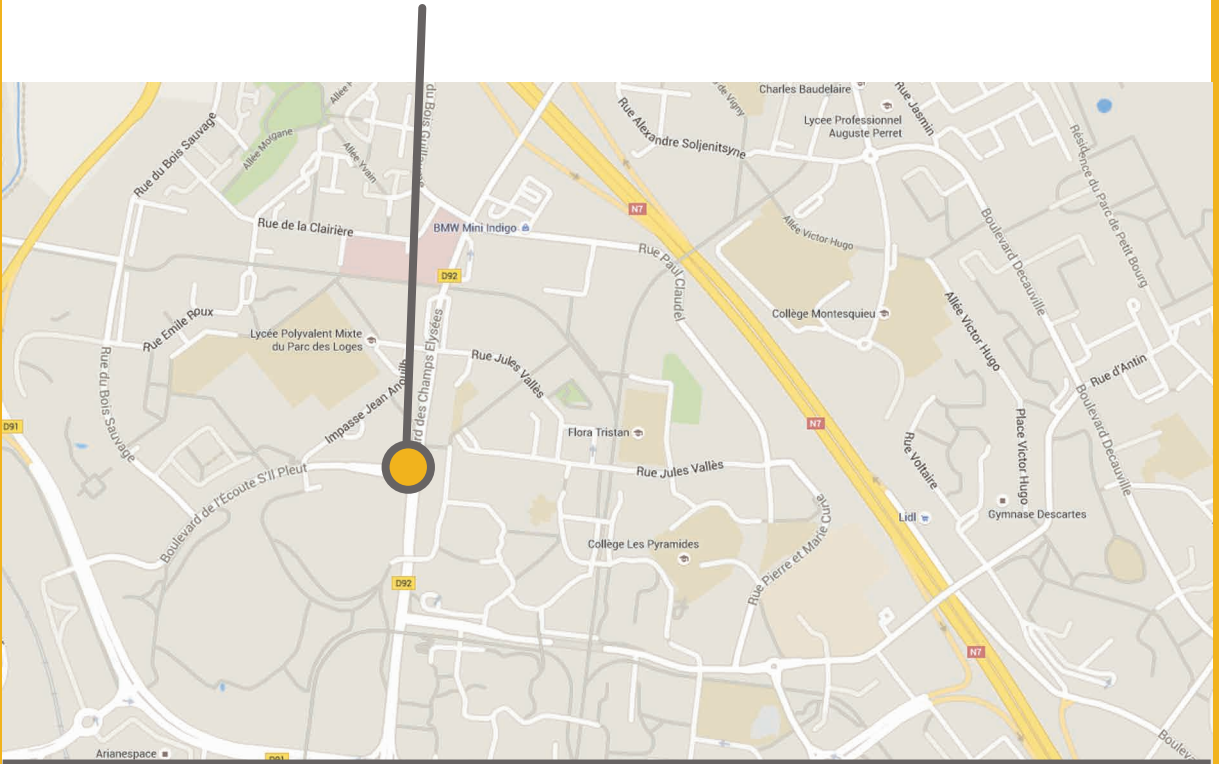
Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne

Maison départementale de l'habitat

Boulevard de l'Écoute-S'il-Pleut

91000 EVRY

(pour les stages 1, 2, 3, 5, 6 et 7)

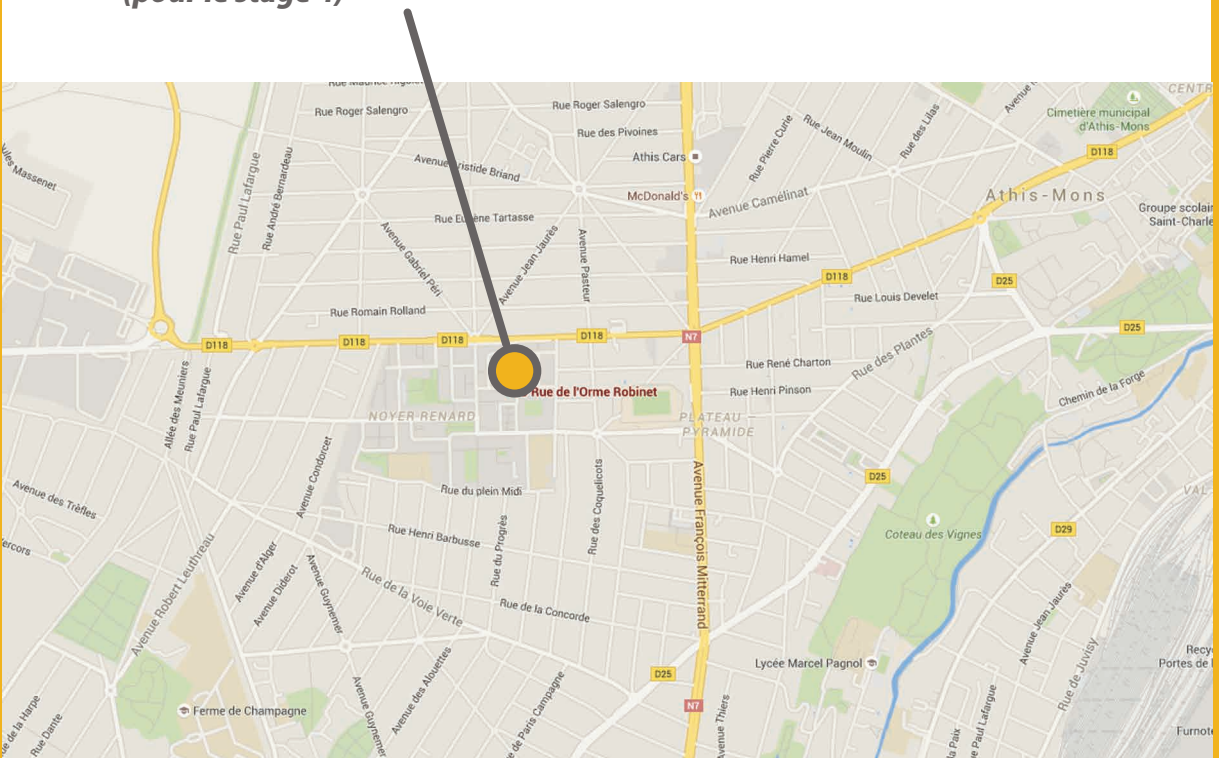


Association EM@

9 bis, rue de l'Orme-Robinet

91200 ATHIS-MONS

(pour le stage 4)




→ Inscription obligatoire

Nom..... Prénom.....
 Fonction..... Association.....
 Adresse de votre association

 Code postal..... Ville.....
 Tél..... E-mail.....

COCHEZ LA (LES) CASE(S) CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX

| Stages | Tarifs | Dates | Choix |
|--|--|---------------------------------------|--------------------------|
| Stage 1 Élaborer un projet et préparer son évaluation | Adhérent : 30 € Non adhérent : 60 € | Jeudi 15 et vendredi 16 octobre 2015 | <input type="checkbox"/> |
| Stage 2 Maîtriser les opportunités de financement de son association | Adhérent : 30 € Non adhérent : 60 € | Mardi 3 et mercredi 4 novembre 2015 | <input type="checkbox"/> |
| Stage 3 La communication des associations | Adhérent : 30 € Non adhérent : 60 € | Lundi 9 et mardi 10 novembre 2015 | <input type="checkbox"/> |
| Stage 4 Créer ses outils de communication numérique | Adhérent : 30 € Non adhérent : 60 € | Mardi 17 et mercredi 18 novembre 2015 | <input type="checkbox"/> |
| Stage 5 Les associations, actrices à part entière des nouveaux contrats de ville | Adhérent : 15 € Non adhérent : 30 € | Mardi 8 décembre 2015 | <input type="checkbox"/> |
| Stage 6 Atteindre l'égalité femmes-hommes: le rôle des associations | Adhérent : 15 € Non adhérent : 30 € | Jeudi 10 décembre 2015 | <input type="checkbox"/> |
| Stage 7 Prévenir les discriminations : le rôle incontournable des associations | Adhérent : 15 € Non adhérent : 30 € | Mercredi 16 décembre 2015 | <input type="checkbox"/> |
| Programme complet (7 stages - 11 journées) | Adhérent : 120 € Non adhérent : 240 € | Octobre - décembre 2015 | <input type="checkbox"/> |

Total : _____ €

Cette fiche d'inscription est à retourner :

- Par courrier au :
 Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
 Maison départementale de l'habitat
 Boulevard de l'Écoute-S'il-Pleut - 91000 ÉVRY
- ou par fax au : 01 64 97 00 33
- ou par mail : formation@crpve91.fr



FICHE D'INSCRIPTION À RETOURNER

LE CENTRE DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE

PRÉSENTATION

Le CRPVE, association créée en 2001, est né d'une volonté commune du Conseil général de l'Essonne, de l'État et des réseaux de professionnels. Avec le concours de la Caisse des dépôts et consignations, et du Conseil régional d'Île-de-France, il constitue un espace de qualification et d'échanges d'expériences, et diffuse l'information nécessaire aux professionnels.

Le CRPVE s'inscrit dans le réseau constitué de vingt centres de ressources politique de la Ville, animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires.

Le CRPVE s'adresse aux acteurs de la politique de la Ville (agents des collectivités locales et des services de l'État, élus, travailleurs sociaux, représentants associatifs...) et aux professionnels relevant de services de droit commun qui exercent dans les quartiers en politique de la Ville de l'Essonne, mais aussi des départements limitrophes dépourvus de centre de ressources : la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et les Yvelines.

Définies par le cadre de référence national État/Centres de ressources politique de la Ville, les missions du CRPVE s'articulent autour de deux pôles : le pôle Formation/Qualification et le pôle Diffusion de l'information/Publication.

PÔLE 1 FORMATION/QUALIFICATION

Son objectif est de permettre aux professionnels, dans une logique d'échange, d'acquérir des connaissances, de maîtriser les méthodes et les outils opérationnels.

Modalités de mise en œuvre :

- La mise en place de programmes et cycles de formation pour les professionnels de la politique de la Ville et du droit commun
- La mise en place de groupes de travail qualifiants et comités de pilotage de projets
- La mise en réseau et la participation aux réseaux des acteurs de la politique de la Ville
- L'organisation de temps d'échanges (journées d'information et de réflexion, débats d'actualité, projections-débats, expositions)
- L'accompagnement de projets des associations des quartiers prioritaires
- La réalisation de recherches-actions

Les thématiques investies

- Politique de la Ville
- Habitat/Logement/Cadre de vie
- Questions éducatives/Réussite éducative
- Santé et santé mentale
- Développement économique
- Lutte contre les discriminations
- Immigration/Intégration/Interculturalité
- Égalité femmes-hommes et situation des femmes dans les quartiers
- Culture

PÔLE 2 DIFFUSION DE L'INFORMATION/PUBLICATION

Sa mission est de formaliser les connaissances produites par les professionnels et les chercheurs, et d'en organiser l'accumulation sélective par une démarche de capitalisation de ressources. Il a également pour objet prioritaire la diffusion de l'information (actualités de la politique de la Ville, activités du CRPVE...).

Modalités de mise en œuvre :

- L'animation du site www.crpve91.fr
- La réalisation de publications
- La réalisation d'une démarche de capitalisation d'expériences
- La gestion de l'information et de la communication à travers la newsletter *Expression Ville*
- La gestion d'un espace documentaire

Centre de Ressources

POLITIQUE DE LA VILLE
en Essonne



CONTACT

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne

Maison départementale de l'habitat
Boulevard de l'Écoute-S'il-Pleut
91000 Évry

Tél. : 01 64 97 00 32

Plus d'informations sur :
www.crpve91.fr

Information et inscription aux formations

Tél. : 01 64 97 27 75
Fax : 01 64 97 00 33
formation@crpve91.fr

Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne - Association loi 1901
Maison départementale de l'habitat - Bd de l'Écoute-S'il-Pleut - 91000 Évry

Tél : 01 64 97 00 32 | Fax : 01 64 97 00 33 | Email : direction@crpve91.fr | www.crpve91.fr | SIRET : 439 492 216 00023 - APE : 9499Z

